



## Dépassement du délai de 7 jours de résiliation

Par **HERVEFISSEUX**, le **06/02/2009** à **20:38**

Bonsoir

Nous avons passé commande le 09/01/2009 avec la société ecotherme pour l'installation de notre chauffage centrale. Ayant fait des économies depuis 6 ans nous étions heureux de notre projet. Mais le 24 janvier dernier mon conjoint a eu un accident voiture en allant travailler (notre 2ème véhicule âgé de 11 ans) malheureusement notre voiture est partie en épave ... donc obligation d'acheter au plus vite une 2ème voiture pour le boulot. Ayant déjà un crédit maison et un crédit pour notre voiture principale et nous est impossible de faire un 3 crédits ... ! nous contactons la société ecotherm qui nous reproche presque de ne pas avoir eu l'accident avant le délai de rétraction c'est vrai mon conjoint l'a fait exprès d'avoir cet accident sur le verglas, enfin nous envoyons un recommander pour leur expliquer notre problème que nous ne pouvons plus financer ce chauffage que nous avons besoin des nos 7 000 € pour l'achat d'un véhicule, ils ne veulent rien savoir on fait un crédit pour leur chauffage ou on paie 10 % de pénalités, ils veulent un écrit de notre part comme quoi nous passons tout de même commande pour septembre 2009 sinon 700 € de pénalités mais d'ici septembre il nous sera impossible de ressortir 7000 € comment ça ! pourriez nous aider un trouver une solution afin de ne pas être obligé de résigner une commande pour septembre 2009 ou éviter 700 € de pénalités sachant que nous avons les photos à l'appui et attestation du garagiste et de l'assurance .

d'avance merci

Par **ardendu56**, le **08/02/2009** à **11:50**

vous êtes engagés et l'entreprise est dans ses droits. Seul l'arrangement à l'amiable pourra vous sortir de ce mauvais pas mais je n'y crois pas beaucoup.  
Tentez encore l'arrangement, déplacez vous, mais...

Désolé.